

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

BY



QUEST
VALORISATION
Ressources d'innovation

5 BONNES RAISONS DE PASSER À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Sa **valeur légale** est désormais équivalente
à celle d'une signature manuscrite

Elle permet d'**accélérer** les transactions

Elle est plus **fiable** qu'une signature manuscrite

Elle renforce la **sécurité** des contrats

Elle facilite l'**archivage** des documents

**LA SATT OUEST VALORISATION EST À VOS CÔTÉS
POUR SÉCURISER ET ACCÉLÉRER LA CONCLUSION DES CONTRATS**

QU'APPELLE-T-ON « SIGNATURE ÉLECTRONIQUE » ?

Un **moyen simple, et juridiquement recevable**, de signifier un accord ou une validation sur un document numérique.

Elle constitue un excellent moyen d'**accélérer la procédure de signature des documents**.

Opérationnelle dès à présent, la solution mise en place par la SATT Ouest Valorisation vous est proposée **sans coût supplémentaire et est utilisable en France, comme à l'international**.

UNE CONFORMITÉ TOTALE AUX LÉGISLATIONS MONDIALE, EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

- Pour la France, les Articles 1366 et 1367 du Code Civil Français en clarifient la portée.
- Au niveau européen, suite à la Directive communautaire du 13 décembre 1999, le règlement européen du 23 juillet 2014 « eIDAS » est entré en vigueur en France le 1er juillet 2016.
- Au delà, les lois de certains pays sont généralement fondées sur la loi type de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International). En d'autres termes, c'est le contrat qui définit les lois qui lui sont applicables en matière de signatures électroniques, en fonction du droit spécifié.

DES EXIGENCES POUR UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

- Un **consentement préalable** de tous les signataires pour appliquer ce processus électronique.
- Une **authentification de l'identité des participants**
- Un **workflow** assurant le suivi de chacune des étapes du processus de signature,
- Un **processus automatisé** permettant le suivi des étapes et le stockage des documents signés dans un référentiel sécurisé.

UN PROCESSUS SIMPLIFIÉ ET FLUIDIFIÉ

La SATT Ouest Valorisation a sélectionné un **tiers de confiance** qualifié selon la certification **eIDAS** et certifié par l'**ANSSI** pour l'authentification.

Ce processus requière :

- **Une application web, sécurisée et hébergée en France**, utilisée pour
 - Recueillir les signatures du document où chaque contact est invité par courriel à procéder à la validation ou à la signature du document;
 - Piloter le processus en temps réel, permettant à tous les participants de suivre l'évolution et de télécharger le document une fois signé.
- **Une qualification des acteurs** selon deux rôles dans le processus :
 - Un ou plusieurs validateur(s) : en tant que lecteur du document, il donne son visa mais n'est pas signataire;
 - Le signataire : en tant que représentant légal, il reçoit le code téléphonique de validation – sms ou code vocal – afin d'apposer sa signature sur le document.
- **Des authentifications** requises, dans le respect de la RGPD :
 - Une adresse courriel pour chaque validateur;
 - Une adresse courriel et un numéro de téléphone (portable ou fixe) pour chaque signataire.

La SATT Ouest Valorisation vous propose une solution de signature électronique validée et est à vos côtés pour sécuriser et accélérer la conclusion des contrats.

Pour plus d'information, contactez-nous :

contrat@ouest-valorisation.fr